



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°27-2020-158

PUBLIÉ LE 26 SEPTEMBRE 2020

# Sommaire

## Préfecture de l'Eure

27-2020-09-26-014 - Arrête campagne betteraviere (9 pages)

Page 3

Préfecture de l'Eure

27-2020-09-26-014

Arrête campagne betteraviere

*campagne betteraviere*



**PRÉFET  
DE L'EURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-Préfecture des Andelys  
Pôle Sécurité et Ordre Public**

**Arrêté n°SPA/REG/ 2020/  
Portant autorisation de circulation des véhicules  
exclusivement affectés au transport des betteraves**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriale ;

**VU** le Code de la Route et les textes subséquents;

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34;

**VU** la loi n°2004-811 du 13 août 2004 modifié de modernisation de la sécurité civile ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;

**VU** le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;

**VU** l'arrêté ministériel du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies de terrestres (dit « arrêté TMD ») ;

**VU** l'arrêté ministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

**VU** l'arrêté préfectoral SCAED-20-86 du 11 septembre 2020 donnant délégation de signature en matière administrative à Madame Virginie SENE-ROUQUIER, Sous-Préfète des Andelys;

**VU** la demande de la Sucrerie Saint Louis concernant la circulation, à titre dérogatoire, des véhicules affectés au transport des betteraves pour une période comprise entre le 28 septembre 2020 et le 1<sup>er</sup> février 2021 ;

**ARRÊTE**

**Article premier :** A titre dérogatoire, pour une période comprise entre le 28 septembre 2020 et le 1<sup>er</sup> février 2021, la circulation des véhicules de transport de marchandises en charge de PTAC supérieur à 19 tonnes, exclusivement affectés au transport des betteraves est autorisée, sans autorisation spéciale sur le réseau routier de l'arrondissement des ANDELYS ;

**Article 2:** Cette circulation, à titre dérogatoire, ne pourra s'effectuer que du lundi 5 heures du matin au dimanche 5 heures du matin pour les communes situées à l'ouest de l'axe : Rouen-Louviers-Evreux dans le cadre de la campagne 2020-2021.

Adresse postale : 10, rue de la Sous-Préfecture - CS 20503 - Les Andelys cedex  
Tel : 02.32.54.74.87 - Heures d'ouverture - Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 ou sur rendez-vous.

**Article 3 :** Les itinéraires pouvant être empruntés par les transporteurs sont déterminés en fonction du lieu de chargement des betteraves.

Les horaires de jour sont de 6h00 à 21h00.

Les horaires de nuit sont de 21h00 à 6h00.

L'itinéraire 1 dessert les communes de la zone «Rouge» (annexe 1).

Les itinéraires 2 (horaires de jour) et 2Bis (horaires de nuit) desservent les communes de la zone « Bleu » (annexe 2). L'itinéraire bleu pourra être emprunté en cas de ramassage très local de 21h00 à 6h00.

L'itinéraire 3 dessert les communes de la zone « Verte » (annexe 3).

La liste des zones avec les communes correspondantes figure en annexe 4

**Article 4 :**

Les transporteurs ne respectant pas les itinéraires ou les horaires figurant dans cet arrêté pourront être verbalisés.

**Article 5 :**

Le présent arrêté rentrera en vigueur à compter de la date de sa publication au Registre des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Eure.

**Article 6 :**

La Sous-Préfète des Andelys, les forces de l'ordre de l'arrondissement des Andelys, les Maires des communes de l'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la Sucrierie Saint Louis.

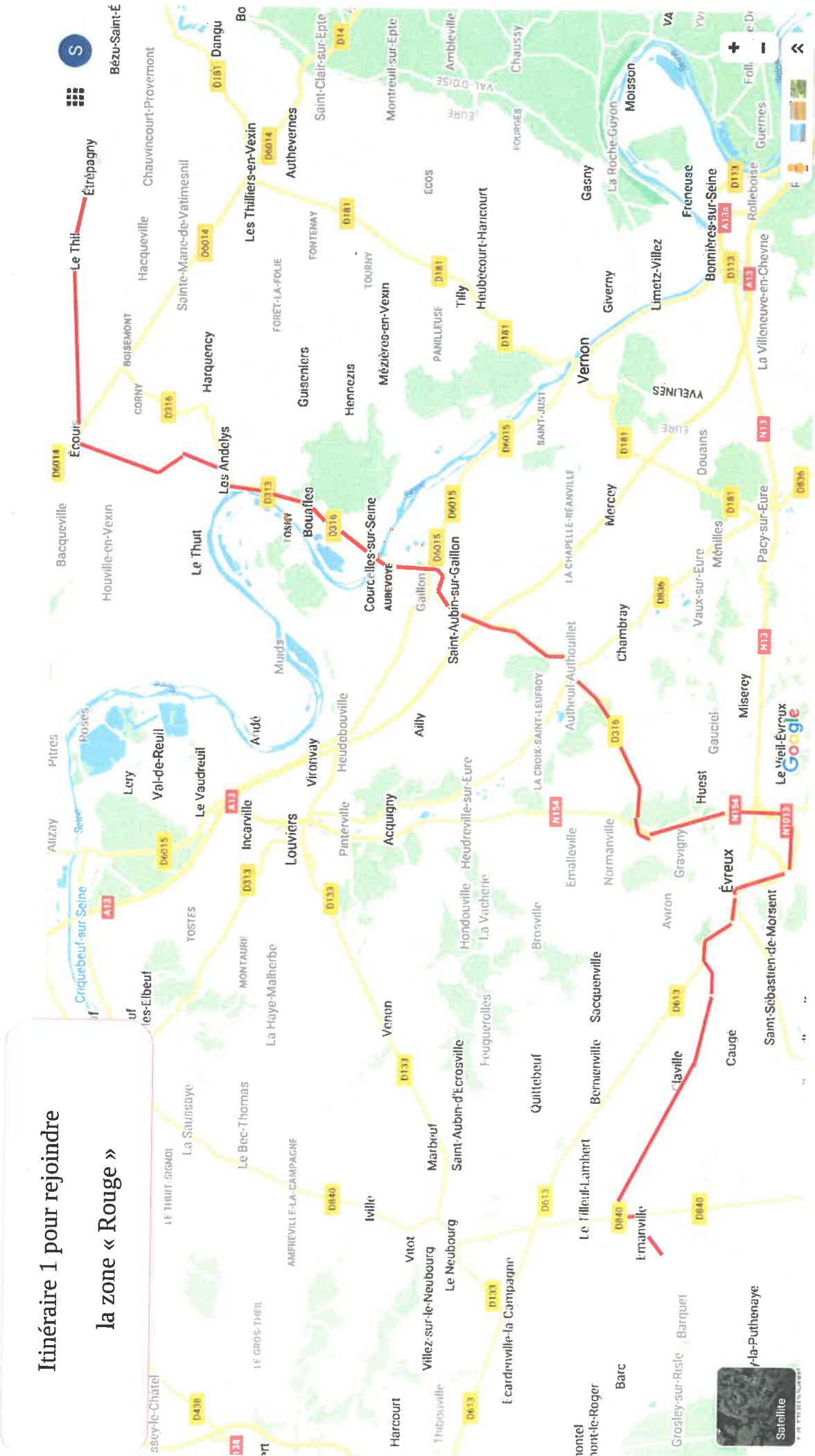
Les Andelys, le 26 septembre 2020

Pour Le Préfet  
et par délégation  
La Sous-Préfète des Andelys,

  
Virginie SENE-ROUQUIER

# ANNEXE 1

Itinéraire 1 pour rejoindre  
la zone « Rouge »



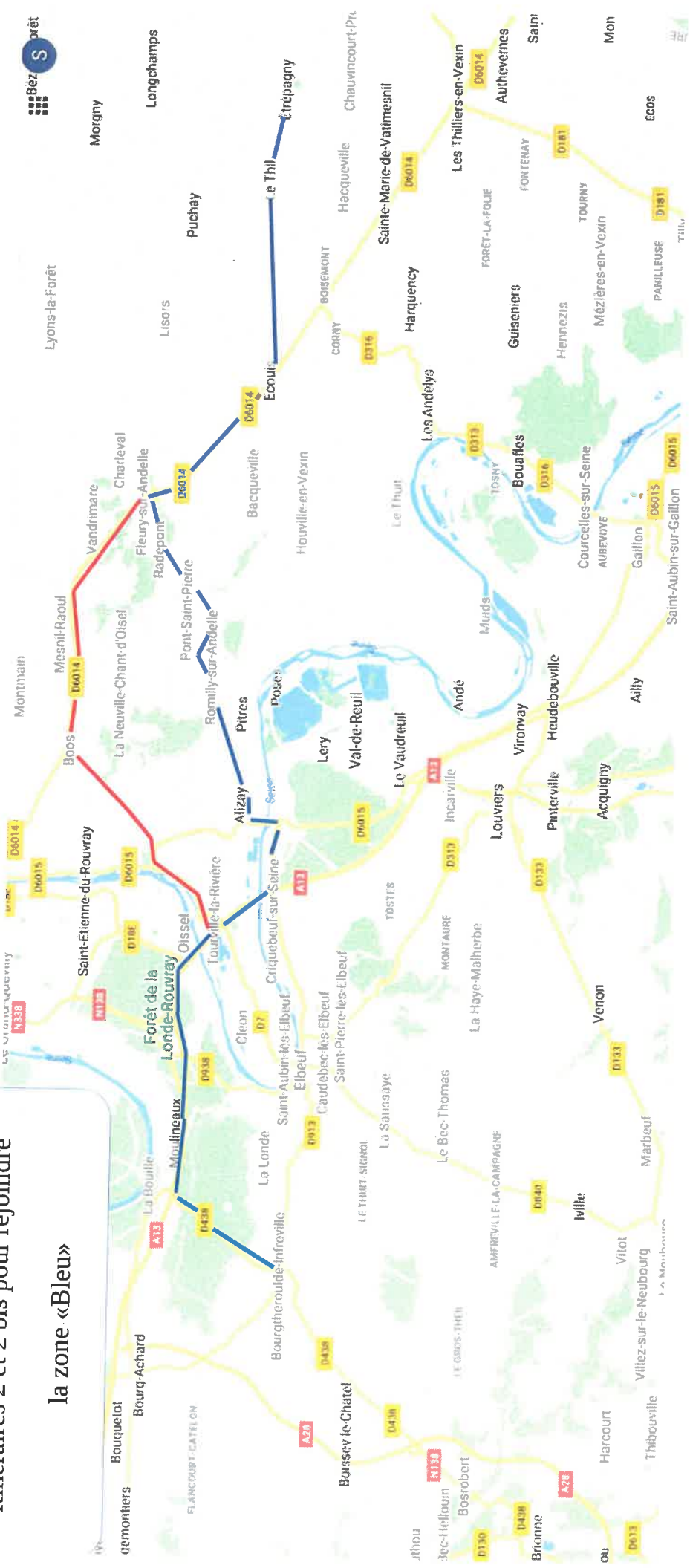
# ANNEXE 2

## Itinéraires 2 et 2 bis pour rejoindre

la zone «Bleu»

Itinéraire 2  De 6h00 à 21h00

Itinéraire 2 bis  De 21h00 à 6h00







## Annexe 4

ZONE NORD (BLEU/VIOLET)	ZONE CENTRE (VERT)	ZONE SUD (ROUGE)
BAILLEUL LA VALLEE	ACLOU	BACQUEPUS
BARVILLE	AMFREVILLE LA CAMPAGNE	BARC
BAZOQUES	AMFREVILLE SUR ITON	BARQUET
BERTHOUVILLE	BEAUMONT LE ROGER	BERNIENVILLE
BERVILLE EN ROUMOIS	BEAUMONTEL	BERVILLE LA CAMPAGNE
BEUZEVILLE	BERENGEVILLE LA CAMPAGNE	CLAVILLE
BOISSEY LE CHATEL	BOISNEY	COLLANDRES QUINCARNON
BOISSY LAMBERVILLE	BOURNAINVILLE FAVEROLLES	EMALLEVILLE
BONNEVILLE APTOT	BRAY	EMANVILLE
BOSC BENARD COMMUN	BROGLIE	GAUVILLE LA CAMPAGNE
BOSC BENARD CRESCY	CALLEVILLE	LA CHAPELLE DU BOIS DES FAULX
BOSC RENOULT EN ROUMOIS	CANAPPEVILLE	LE FIDELAIRE
BOSGOUET	CAORCHES ST NICOLAS	LE MESNIL FUGUET
BOSGUERARD DE MARCOUVILLE	CAPELLE LES GRANDS	LE PLESSIS STE OPPORTUNE
BOSNORMAND	CARSIX	LOUVERSEY
BOSROBERT	CESSEVILLE	ORMES
BOULLEVILLE	COMBON	PORTES
BOUQUETOT	COURBEPINE	SACQUENVILLE
BOURG ACHARD	CRESTOT	ST MARTIN LA CAMPAGNE
BOURGTHEROULDE INFREVILLE	CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	THEVRAY
BOURNEVILLE	CROSVILLE LA VIEILLE	TOURNEDOS BOIS HUBERT
BRESTOT	DAUBEUF LA CAMPAGNE	
BRETIGNY	ECARDENVILLE LA CAMPAGNE	
CAMPIGNY	ECAUVILLE	
CAUVERVILLE EN ROUMOIS	ECQUETOT	
COLLETOT	EPEGARD	
CORNEVILLE SUR RISLE	EPREVILLE PRES LE NEUBOURG	
CRASVILLE	FEUGUEROLLES	
DURANVILLE	FONTAINE LA SORET	
ECAQUELON	FOUQUEVILLE	
EPAIGNES	FRANQUEVILLE	
EPREVILLE EN LIEUVIN	GOUPILLIERES	
EPREVILLE EN ROUMOIS	GRAND CAMP	
ETREVILLE	GRAVERON SEMERVILLE	
ETURQUERAYE	HARCOURT	
FATOUVILLE GREMAIN	HECTOMARE	
FLANCOURT CATELON	IVILLE	
FOLLEVILLE	LA CHAPELLE GAUTHIER	
FONTAINE LA LOUVET	LA HAYE DE CALLEVILLE	
FORT MOVILLE	LA HAYE DU THEIL	
FOULBEC	LA NEUVILLE DU BOSC	
FOURMETOT	LA PYLE	
FRESNE CAUVERVILLE	LA VACHERIE	
GIVERVILLE	LA VESPIERE-FRIARDEL	
HAUVILLE	LE GROS THEIL	

HECMANVILLE	LE MESNIL JOURDAIN
HEUDREVILLE EN LIEUVIN	LE NEUBOURG
HONGUEMARE GUENOUVILLE	LE PLANQUAY
HOULBEC PRES LE GROS THEIL	LE TILLEUL LAMBERT
ILLEVILLE SUR MONTFORT	LE TILLEUL OTHON
LA CHAPELLE BAYVEL	LE TREMBLAY OMONVILLE
LA HARENGERE	LE TRONCQ
LA HAYE AUBREE	LOUVIERS
LA HAYE MALHERBE	MALOUY
LA LANDE ST LEGER	MARBEUF
LA NOE POULAIN	MAROLLES
LA POTERIE MATHIEU	MENNEVAL
LE BEC HELLOUIN	NASSANDRES
LE BOSCO ROGER EN ROUMOIS	PERRIERS LA CAMPAGNE
LE FAVRIL	PLAINVILLE
LE THEIL NOLENT	PLASNES
LE THUIT ANGER	QUATREMARE
LE THUIT SIGNOL	QUITTEBEUF
LE TORPT	ROUGE PERRIERS
LES PREAUX	SERQUIGNY
LIEUREY	ST AMAND DES HAUTES TERRES
MALLEVILLE SUR LE BEC	ST AUBIN D ECROSVILLE
MANDEVILLE	ST AUBIN D ECROSVILLE - LE MESNIL BROQUET
MANNEVILLE SUR RISLE	ST LEGER DE ROTES
MARTAINVILLE	ST MARDS DE FRESNE
MONTAURE	ST MARTIN DU TILLEUL
MORAINVILLE JOUVEAUX	ST MESLIN DU BOSC
MORSAN	ST NICOLAS DU BOSC
NEUVILLE SUR AUTHOU	ST VICTOR DE CHRETIENVILLE
ROUGEMONTIERS	ST VINCENT DU BOULAY
ROUTOT	STE OPPORTUNE DU BOSC
SELLES	SURVILLE
ST AUBIN DE SCELLON	THIBERVILLE
ST BENOIT DES OMBRES	THIBOUVILLE
ST CHRISTOPHE SUR CONDE	TOURVILLE LA CAMPAGNE
ST CYR DE SALERNE	VALAILLES
ST DENIS DES MONTS	VENON
ST ELOI DE FOURQUES	VILLETES
ST ETIENNE L ALLIER	VILLEZ SUR LE NEUBOURG
ST GEORGES DU MESNIL	VITOT
ST JEAN DE LA LEQUERAYE	
ST LEGER DU GENNETEY	
ST MARDS DE BLACARVILLE	
ST OUEN DU TILLEUL	
ST PAUL DE FOURQUES	
ST PHILBERT SUR BOISSEY	

ST PHILBERT SUR RISLE
ST PIERRE DE CORMEILLES
ST PIERRE DE SALERNE
ST PIERRE DU BOSGUERARD
ST PIERRE DU VAL
ST SYLVESTRE DE CORMEILLES
ST SYMPHORIEN
ST VICTOR D EPINE
STE COLOMBE LA COMMANDERIE
STE CROIX SUR AIZIER
SURTAUVILLE
THEILLEMENT
THIERVILLE
THUIT HEBERT
TOSTES
TOUVILLE
TRIQUEVILLE
TROUVILLE LA HAULE
VOISCREVILLE
VRAIVILLE

